

Leyment

Lagnieu

Saint-Vulbas

Les réacteurs EPR ont la voie royale pour s'installer à Bugey

NUCLÉAIRE Depuis le vote de modification du Scot, les EPR ont toute la latitude nécessaire pour s'implanter à Bugey.

Une bande de terre de 150 hectares, à proximité immédiate de la centrale du Bugey, vient d'être mise en « *urbanisation possible* » par le Scot Bucopa (Schéma de cohérence territoriale Bugey Côtière Plaine de l'Ain), réuni en assemblée générale le lundi 6 février. Le plan local d'urbanisme des communes de Saint-Vulbas et Loyettes, qui est également concernée, fait l'objet d'une révision. L'enquête publique, qui a duré un mois, a pris fin ce jeudi 23 février. Très concrètement, cette modification du Scot court après un objectif bien précis : l'implantation d'une paire de réacteurs nouvelle génération « EPR » à la centrale du Bugey.

« CRÉER LES CONDITIONS D'ACCUEIL »

Pour Alexandre Nanchi, président du Scot, il s'agissait surtout de « *créer les conditions d'accueil* » pour ces EPR, au cas où le Gouvernement choisirait de les installer à Saint-Vulbas, sachant que le site aindinois est probablement en balance avec Tricastin, dans la Drôme. L'opération a démarré depuis plusieurs années, avec la Safer (Société d'aménagement foncier et d'établissement rural) qui a sondé les propriétaires agricoles des terrains visés par EDF pour implanter de nouvelles unités de production d'électricité. « *Le tout n'est pas d'attendre les annonces gouvernementales, mais d'anticiper, assure Alexandre Nanchi. L'intérêt, ce n'est pas de donner un blanc-seing à EDF, mais au contraire de contrôler un peu mieux les conditions d'implantation de ces réacteurs. Le Scot n'a pas la main sur le programme industriel nucléaire !* »



Bugey 4 bientôt à l'arrêt en raison de soucis de corrosion. Une série noire pour EDF, qui va obliger la France à acheter encore plus d'électricité à l'étranger. Photo : L. L.

L'élue, qui est également conseillère régionale, assure par ailleurs que « *la question de l'arrêt des autres réacteurs, en cas d'installation des EPR,*

« La question de l'arrêt des autres réacteurs doit aussi être posée »

n'est pas taboue et doit aussi être posée ». La modification du Scot en faveur de ces nouveaux réacteurs a été votée à main levée. Seul le maire de Pérouges, Paul Vernay, s'y est opposé. 1 500 contributions ont été enregistrées, avec beaucoup de salariés d'EDF dans toute la France, mais aussi des militants écologistes. « *C'était une enquête publique de qualité, avec forcément un peu de lobbying des deux côtés, souffle Alexandre Nanchi. Les copiés-collés, les avis qui se répétaient plusieurs fois mot pour mot, ont été*

*supprimés ou regroupés. » Cette implantation d'EPR va « dans le sens de l'indépendance énergétique de la France, avec une énergie décarbonée », estime-t-il, tout en mettant également en avant les retombées économiques que cela engendrerait pour le territoire, avec plusieurs milliers d'emplois créés. Cependant, le président du Scot refuse de voir les choses tout en rose : « *On ne parle pas du bilan carbone de la construction (sic), mais on ne peut pas se passer du nucléaire aujourd'hui. Il existe des alternatives crédibles mais pas pour remplacer le nucléaire, pour le compléter. C'est pourquoi, au Scot, nous avons fait le choix du mix énergétique. Nous avons développé la production photovoltaïque. Et les hectares urbanisés dans le cadre du projet EPR seront rendus ailleurs, avec des terrains que nous ne pourrions plus urbaniser. Les positions des uns et des autres doivent être pragmatiques, et non pas idéologiques. Il y a encore énormément de progrès à faire, notamment sur l'énergie fatale. C'est l'énergie qui reste à la fin d'un processus industriel, et qu'il faut pouvoir valoriser. »**

Autre sujet qui rejoint plus ou moins directement celui des EPR, celui d'un pont-barrage porté par la CNR (Compagnie nationale du Rhône). Imaginé d'abord du côté de Loyettes, il pourrait finalement voir le jour en amont de la centrale. « *Cela n'aurait aucune incidence sur l'activité nucléaire. Le barrage utilise l'eau, mais ne la garde pas* », observe Alexandre Nanchi, tout en précisant que le Scot n'est pas compétent là-dessus. Enfin, il a bien été précisé, conclut-il, « *que la centrale devra s'adapter aux variations de débit du Rhône.* »

Lucas Lallemand